



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE

E/CONF.69/L.42 (Abstract)
5 juillet 1977

ORIGINAL : FRANCAIS

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Athènes, 17 août-7 septembre 1977
Point 10 de l'ordre du jour provisoire.

Nomenclatures :

a) Nomenclatures nationales

NOMENCLATURE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE
INTRODUCTION

Document présenté par la République fédérale d'Allemagne

Résumé

La nomenclature géographique de la République fédérale d'Allemagne a été élaborée à l'Institut für Angewandte Geodäsie en collaboration avec le Comité permanent pour noms géographiques et a été concordée avec le Ministre fédéral de l'Intérieur. La première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, célébrée à Genève en 1967, a fait des recommandations pour l'établissement par les pays membres de nomenclatures nationales. Ces recommandations ont servi de règles pour la préparation de cette nomenclature.

Les noms indiqués dans la nomenclature géographique de la République fédérale d'Allemagne comprennent tous les lieux habités et tous les objets physiques et géographiques figurant sur la carte générale au 1:500 000, Série mondiale 1404. De plus, on a incorporé toutes les communes qui, faute de place, ne paraissent pas sur la carte.

Tous les noms s'écrivent suivant l'orthographe officielle; la situation géographique et la région administrative et géographique sont indiquées et des indications éventuelles d'ordre qualitatif ou quantitatif sont données qui serviront de critères de généralisation.

La prononciation et l'accentuation ne sont indiquées que dans le cas où elles diffèrent des règles générales de la grammaire allemande. Pour garantir une mise à jour constante de la nomenclature géographique, on se sert du traitement électronique des données.
